

Banque de la Colombie-Britannique—Loi

La vice-présidente adjointe: J'ai l'intention d'accepter exactement le même genre de questions quand la députée aura la parole pour interroger le ministre.

M. Cassidy: J'avais cru comprendre que j'aurais dix minutes. J'ai peut-être exagéré un peu et je m'attendais effectivement à ce que la députée libérale intervienne comme elle l'a fait.

La vice-présidente adjointe: Le député a eu 20 minutes et c'est pour cela que je ne l'ai pas interrompu.

M. Cassidy: Dans ce cas, je m'excuse, madame la présidente.

La vice-présidente adjointe: Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Cassidy: Madame la présidente, le gouvernement a-t-il demandé des engagements précis à la Banque de Hongkong en ce qui concerne le maintien des emplois à la Banque de la Colombie-Britannique et quels sont ces engagements?

M. Hockin: Madame la présidente, l'accord aménagé par la SADC contient une garantie inconditionnelle de la Banque de Hongkong du Canada, appuyée par sa société-mère, de continuer l'exploitation de cette banque indéfiniment. C'est l'engagement que nous ne pouvions probablement avoir de personne d'autre sans beaucoup de difficultés. La Banque de Hongkong continuera à exploiter la banque et assumera ses dettes et ses prêts douteux. Pour cela elle devra procéder à une certaine réorganisation.

J'ai remarqué que le communiqué ne mentionnait ni le nombre de succursales ni le nombre d'employés. Toutefois, le député doit comparer l'achat des avoirs de la Banque de la Colombie-Britannique par une banque comme celle-ci à l'achat par une banque de l'Annexe A. Une banque de l'annexe A aurait probablement déjà eu une succursale à proximité de chacune des succursales de la Banque de la Colombie-Britannique. Ce qui fait que l'achat par l'une des cinq grandes banques aurait été catastrophique pour les employés et les succursales. Nombre d'entre elles auraient été déclarées excédentaires et de nombreux employés auraient perdu leur emploi.

● (1600)

M. Hockin: Cette transaction donne à la grande majorité des employés une très forte chance de demeurer en poste et aux succursales de demeurer ouvertes. Voilà un autre aspect très intéressant de la transaction.

M. Cassidy: J'ai une question supplémentaire. Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de garantie d'emploi précise. La Banque de la Colombie-Britannique compte un certain nombre de succursales à l'intérieur de la province, dont celles de Kamloops, Vernon, Kelowna, Penticton, Cranbrook, Abbotsford, Chilliwack, Kootenays, Delta, White Rock, Langley, Port Coquitlam et Surrey.

M. Friesen: Lesquelles d'entre elles sont de l'intérieur?

M. Cassidy: Certaines d'entre elles sont un peu plus de l'intérieur que d'autres, puis-je dire au député.

Comme je le disais hier, étant originaire de la Colombie-Britannique, je voudrais savoir une chose du ministre. Étant donné que la Banque de Hongkong est une banque qui s'occupe essentiellement de commerce international, qui ne

traite surtout pas avec des commerces de détail ou des petites entreprises, quel engagement, s'il en est, a-t-elle pris de maintenir ces succursales de l'intérieur de la province qui rendent de précieux services, et font une concurrence sérieuse aux banques de l'Est? Quel engagement, s'il en est, a-t-elle pris de continuer à accorder des prêts surtout aux petites et moyennes entreprises comme le faisait la Banque de la Colombie-Britannique qui rendait ainsi un service particulièrement utile?

M. Hockin: Étant donné que sa base d'affaires en commerce de détail a été faible au Canada, je crois bien qu'elle y verra une raison de plus pour conserver autant de succursales que possible. Si, en fait, il s'agissait de la prise de contrôle d'une banque offrant énormément de services bancaires aux particuliers par une autre banque du même genre, cela pourrait laisser présager de très graves chevauchements, et je serais aussi inquiet que vous. Cependant, en l'occurrence, les deux banques se complètent parfaitement, car comme vous l'avez signalé à juste titre, la Banque de Hongkong n'offrait pas beaucoup de services bancaires aux particuliers, mais elle pourra le faire dorénavant. Je suis persuadé qu'à long terme, on assistera à un accroissement plutôt qu'à une réduction du nombre de succursales.

Cependant, en ce qui a trait aux garanties relativement à l'intérieur de la Colombie-Britannique, il s'agit d'une entreprise privée, d'une banque privée. Nous ne demandons pas aux banques privées au Canada de nous donner des garanties...

M. Langdon: Il s'agit d'une banque étrangère.

M. Hockin: ... quant au maintien de certaines succursales, à leur emplacement ou le reste. Il s'agit d'une transaction privée. Nous n'exigeons pas de n'importe quelle autre banque des garanties de ce genre au sujet de la rationalisation des succursales et ainsi, il ne convient absolument pas de le prévoir dans la transaction. Je dois dire que j'ai bon espoir, étant donné que ces deux banques se complètent si bien, qu'avec le temps on verra davantage de succursales et non moins.

M. Cassidy: Je suis très heureux que le ministre soit si optimiste, mais une fois de plus, il est clair qu'il n'y a aucun engagement précis. Voilà ce qui inquiète mon parti et moi-même en l'occurrence. Grâce à l'intervention du gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des Finances et du gouverneur en conseil, qui ont autorisé le transfert de l'actif, et du fait que le gouvernement a peut-être utilisé sa majorité à la Chambre et son pouvoir de persuasion pour faire adopter ce projet de loi, la Banque de Hongkong pourra sextupler pratiquement ses actifs au Canada et presque quadrupler son réseau de succursales au pays. En outre, elle touche 200 millions de dollars pour ce faire. Manifestement, cela nous amène à penser que s'il est impossible d'exiger de la banque ces engagements, alors que nous lui permettons d'accroître énormément sa part du marché et que cette permission est essentielle, car elle ne pourrait agir ainsi autrement, et alors que nous lui versons une très forte somme, dans ce cas, le gouvernement n'a, en aucune circonstance, le droit d'exiger des engagements. S'agit-il toujours de demander des faveurs à l'entreprise privée? La question ne se pose pas.